



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901  
Siège social : 23 avenue de Bure  
05000 GAP

**Exercice clos le 31 août 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901

Siège social : 23 avenue de Bure  
05000 GAP

Exercice clos le 31 août 2019

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 312 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 314 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 303 sur 319 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 136,72 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DES HAUTES ALPES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	233	233			Fonds propres	32 506	22 376
Terrains					Report à nouveau	524 066	504 710
Constructions					Résultat de l'association	20 407	22 664
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	25 852	24 838	1 015	925	Total	<b>576 979</b>	<b>549 750</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	3 390	4 050
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		8 888
Total	<b>26 085</b>	<b>25 070</b>	<b>1 015</b>	<b>925</b>	Total	<b>3 390</b>	<b>12 938</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	475		475	1 244	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	113		113		Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	1 114		1 114		Fournisseurs	3 720	3 716
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 367		5 367	7 387	Dettes fiscales et sociales	8 002	12 762
Trésorerie	584 041		584 041	572 065	Comptes courants OCCE	224	103
Charges constatées d'avance	190		190	277	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		88
Total	<b>591 301</b>		<b>591 301</b>	<b>580 973</b>	Produits constatés d'avance		2 541
<b>TOTAL</b>	<b>617 386</b>	<b>25 070</b>	<b>592 316</b>	<b>581 898</b>	Total	<b>11 947</b>	<b>19 210</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>592 316</b>	<b>581 898</b>



## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*pedagogie coopérative*

### OCCE DES HAUTES ALPES

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	260 283	286 818
Ventes de produits	307 545	278 991
Prestations de service et animations	158 784	108 396
Subventions d'exploitation	340 110	324 848
Dons et Mécénat		
Contributions financières	16 360	
Autres produits divers de gestion courante	112 816	131 181
Reprises sur dépréciations et provisions	8 888	
Utilisations des fonds dédiés	1 822	286
<b>Total</b>	<b>1 206 607</b>	<b>1 130 521</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	185 196	171 125
Variation des stocks de fournitures à céder	768	-844
Achats de fournitures administratives	1 224	1 721
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	850 564	768 928
Aides financières	6 635	4 121
Impôts et taxes	1 532	1 558
Salaires	29 916	24 657
Charges sociales	9 563	6 985
Autres charges	86 533	103 540
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	16 865	17 470
Dotations aux provisions		1 047
Reports en fonds dédiés	1 163	2 665
<b>Total</b>	<b>1 189 959</b>	<b>1 102 973</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>16 649</b>	<b>27 547</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	7 270	10 407
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>7 270</b>	<b>10 407</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>7 270</b>	<b>10 407</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>23 918</b>	<b>37 954</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	31 471	42 590
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>31 471</b>	<b>42 590</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	34 982	57 881
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>34 982</b>	<b>57 881</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-3 511</b>	<b>-15 290</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>20 407</b>	<b>22 664</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	202 730	96 003
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	202 730	96 003

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTES ALPES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	592 315,71 €	581 897,63 €
Résultat de l'exercice :	20 407,33 €	22 663,91 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	314	319
dont coopératives et foyers agrégés :	312	303
dont coopératives et foyers non agrégés :	2	16
Nombre de coopérateurs :	12 218	12 432
Heures de bénévolat du siège départemental	1 500	1 500
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 872	1 991
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	202 730 €	96 003 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 39 264 € soit environ 3,44% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DES HAUTES ALPES

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	20 407,33	{	8 479,06 pour le siège départemental
		{	11 928,27 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	5 366,72	{	5 230,00 pour le siège départemental
		{	136,72 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	0,00	{	0,00 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	584 041,42	{	48 183,98 pour le siège départemental
		{	535 857,44 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			1 717,49 par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	16 865,47	{	1 496,15 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	15 369,32 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			49,26 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 245 347,63	{	92 177,67 pour le siège départemental
		{	1 153 169,96 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 696,06 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	1 224 940,30	{	83 698,61 pour le siège départemental
		{	1 141 241,69 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 657,83 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			38,23 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	303	300
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	94%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	312	284
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	7	17
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	288	292
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	4	27





## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

## OCCE DES HAUTES ALPES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	233	233			Fonds propres	32 506	22 376
Terrains					Résultat du siege de l'association	8 479	10 129
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>40 985</b>	<b>32 506</b>
Autres immobilisations corporelles	25 852	24 838	1 015	925	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	3 390	4 050
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		8 888
Total	<b>26 085</b>	<b>25 070</b>	<b>1 015</b>	<b>925</b>	Total	<b>3 390</b>	<b>12 938</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	475		475	1 244	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	113		113		Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	1 114		1 114		Fournisseurs	3 720	3 716
Autres créances	5 230		5 230	6 560	Dettes fiscales et sociales	8 002	12 762
Trésorerie	48 184		48 184	55 648	Comptes courants OCCE	224	103
Charges constatées d'avance	190		190	277	Autres dettes		88
Total	<b>55 307</b>		<b>55 307</b>	<b>63 728</b>	Produits constatés d'avance		2 541
Total	<b>55 307</b>		<b>55 307</b>	<b>63 728</b>	Total	<b>11 947</b>	<b>19 210</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81 392</b>	<b>25 070</b>	<b>56 322</b>	<b>64 653</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 322</b>	<b>64 653</b>



## COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DES HAUTES ALPES

**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*philosophie coopérative*

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	38 855	39 302
Ventes de produits	3 917	2 981
Prestations de service et animations	3 748	4 208
Subventions d'exploitation	6 960	6 500
Dons et Mécénat		
Contributions financières	16 360	
Autres produits divers de gestion courante	5 311	23 588
Reprises sur dépréciations et provisions	8 888	
Utilisations des fonds dédiés	1 822	286
Total	<b>85 861</b>	<b>76 865</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	2 936	3 375
Variation des stocks de fournitures à céder	768	-844
Achats de fournitures administratives	1 224	1 721
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	28 426	28 153
Aides financières	6 635	4 121
Impôts et taxes	1 532	1 558
Salaires	29 916	24 657
Charges sociales	9 563	6 985
Autres charges		
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 496	629
Dotations aux provisions		1 047
Reports en fonds dédiés	1 163	2 665
Total	<b>83 658</b>	<b>74 067</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 203</b>	<b>2 798</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	6 232	6 695
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>6 232</b>	<b>6 695</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>6 232</b>	<b>6 695</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>8 435</b>	<b>9 493</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	84	643
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>84</b>	<b>643</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	40	6
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>40</b>	<b>6</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>44</b>	<b>637</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>8 479</b>	<b>10 129</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	41 250	41 250
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	41 250	41 250

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 8 479,06 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	232,60			232,60
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	12 149,86	1 531,30		13 681,16
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	10 068,50	54,90		10 123,40
Mobilier de bureau	2 047,80			2 047,80
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>24 498,76</b>	<b>1 586,20</b>		<b>26 084,96</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les acquisitions concernent principalement l'acquisition de caméscopes dans le cadre du projet « silence on tourne ». Il n'y a pas eu de sorties au cours de l'exercice.

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	232,60			232,60
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	11 907,25	1 158,58		13 065,83
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	9 452,13	302,05		9 754,18
Mobilier de bureau	20%	1 981,99	35,52		2 017,51
<b>Total</b>		<b>23 573,97</b>	<b>1 496,15</b>		<b>25 070,12</b>

#### Immobilisations financières

Néant

#### 3. Stocks

Agendas coopératifs

475.40



#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	112,80		112,80
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>112,80</b>		<b>112,80</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 1 114,43

#### 6. Autres créances

Aides à recevoir de la fédération 2 230,00

Subventions à recevoir 3 000,00

**5 230,00**

#### 7. Trésorerie

Compte courant 8 923,85

Livret A 38 521,49

Intérêts courus 709,88

Caisse 28,76

**48 183,98**

#### 8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance 52,00

Calendriers 2020 112,50

Livres LCP payés d'avance 25,60

**190,10**

### III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	8 887,56		8 887,56	
<b>Provisions pour charges</b>	<b>8 887,56</b>		<b>8 887,56</b>	
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>8 887,56</b>		<b>8 887,56</b>	

Dotations / reprises d'exploitation 8 887,56

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 8 887,56**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 8 887,56

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total 8 887,56**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



### 3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
TDMV 2016/2017	118,31			118,31
COMCOM 2016/2017	1 266,92		1 266,92	
PROJET VOILE	500,00		500,00	
AU FIL DE L'EAU	2 042,56		11,29	2 031,27
JEUX COOP	122,36		44,15	78,21
SILENCE ON TOURNE		1 162,66		1 162,66
<b>Total</b>	<b>4 050,15</b>	<b>1 162,66</b>	<b>1 822,36</b>	<b>3 390,45</b>

### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	120.08
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 600.00</u>
	<b>3 720.08</b>

### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 853.28
Salaires à verser	1 173.62
Urssaf	518.14
Retraite complémentaire	294.21
Prévoyance	29.32
Mutuelle	63.48
Uniformation	229.56
Subventions à reverser	2 741.98
Impôts sur les sociétés	<u>1 098.95</u>
	<b>8 002.44</b>

### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

AD OCCE des Alpes de Haute Provence	224.00
-------------------------------------	--------

### 8. Autres dettes

Néant

### 9. Produits constatés d'avance

Néant

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 218	12 432
Enfant	11 277	11 477
Adultes	941	955
Cotisation nationale par coopérateur	1,11 €	1,09 €
Cotisation départementale par coopérateur enfant	1,96 €	1,96 €
Cotisation départementale par coopérateur adulte	3,39 €	3,41 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>38 854,89</b>	<b>39 302,35</b>
Cotisations versées à la Fédération	13 561,98	13 550,88
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>13 561,98</b>	<b>13 550,88</b>

## 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	6 960,00	6 500,00
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>6 960,00</b>	<b>6 500,00</b>
Dont versées aux coopératives	6 960,00	6 500,00

## 3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	13 503.24
- Autres aides	<u>2 375.00</u>
	<b>16 359.64</b>

## 4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	63.30
Autres	<u>20.99</u>
	<b>84.29</b>

## 5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	40.00
----------------------------------	-------

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 572 €. Echéance du contrat : 06/21) 1 144.00

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 3. Mise à disposition et bénévolat

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Gap, de locaux dépendant du groupe scolaire situé École Maternelle PEV - 23 avenue de Bure (environ 80 m<sup>2</sup>)

#### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à xxxx € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Caisse Épargne :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Caisse d'Épargne (convention du mois de mars 2010). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	301	301
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	467 982.09	467 982.09
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	5 912.73	6 465.27
Montant des impôts dus par l'AD	981.78	1 100.27
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>4 930.95</b>	<b>5 365.00</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

•